Monsieur le commissaire enquêteur,

Habitants la commune de Viefvillers nous sommes riverains de parc déjà existants. Nous sommes **pour** le développement des parcs ou la construction de nouveaux, et ce pour les raisons suivantes :

- L'énergie éolienne (la France est un gisement important) est une énergie renouvelable qui ne nécessite aucun carburant, ne crée pas de gaz à effet de serre, ne produit pas de déchets toxiques ou radioactifs. En luttant contre le changement climatique, l'énergie éolienne participe à long terme au maintien de la biodiversité des milieux naturels. Les éoliennes ne tuent pas les oiseaux et ceux-ci sont tout autour des machines, nous l'avons constaté étant adepte de marche.
- L'énergie éolienne produit de l'électricité éolienne : sans dégrader la qualité de l'air, sans polluer les eaux (pas de rejet dans le milieu aquatique, pas de pollution thermique), sans polluer les sols (ni suies, ni cendres).
- Lorsque de grands parcs d'éoliennes sont installés sur des terres agricoles, seulement 1 ou 1,5 % du sol environ est requis pour les éoliennes. La surface restante est disponible pour l'exploitation agricole, l'élevage et d'autres utilisations.
- Les propriétaires fonciers qui accueillent des éoliennes reçoivent un paiement pour l'utilisation de leur terrain, ce qui augmente leur revenu ainsi que la valeur du terrain.
- La production éolienne d'électricité suit notre consommation d'énergie: le vent souffle plus souvent en hiver, cette saison étant celle où la demande d'électricité est la plus forte.
- L'énergie éolienne est l'une des sources de production d'électricité permettant de parvenir à moindre coût à la réalisation des objectifs que s'est fixée l'Union Européenne pour 2020 : **20% d'énergies renouvelables** (éolienne et autres) dans la consommation globale d'énergie.
- L'électricité éolienne garantit une sécurité d'approvisionnement face à la variabilité des prix du baril de pétrole.
- L'énergie éolienne offre la possibilité de réduire les factures d'électricité et peut vous permettre de vous mettre à l'abri des ruptures de courant.
- Les éoliennes permettent grâce à la taxe professionnelle de participer au développement local des communes avec une contribution annuelle de l'ordre de 10 000 € par MW d'énergie éolienne produite (ce chiffre peut varier en fonction des communautés de communes concernées par les installations d'éoliennes).Les retombées financières du parc de Viefvillers (trois machines)rembourse l'emprunt contracté pour la construction d'une salle multifonction et d'une classe. D'autre part les chemins communaux ont été refaits et entretenus par les sociétés d'éoliennes pour permettre le passage des camions. Des haies sont replantées pour compenser la faible gène des machines.
- Les autres activités agricoles et industrielles peuvent continuer autour d'un parc éolien.
- Le prix de revient d'une éolienne a fortement diminué depuis 2011 suite aux économies d'échelle qui ont été réalisées sur leur fabrication.
- Un parc éolien prend peu de temps à construire, et son démantèlement garantit la remise en état du site original. Il est générateur de création de main d'œuvre. Les études d'impact avant le montage des machines prend en compte la faune et la flore : les conséquences de la construction sont évaluées et adaptées au site. Il permet la réduction de Gaz à effet de serre.les règles empêchent l'implantation trop prés des habitations. Le prix de l'immobilier n'a pas chuté après la construction des premiers parcs

- Nous n'avons pas de nuisances sonores de la part des éoliennes bien moins que la route qui passe devant chez nous. Quand à l'impact visuel il est bien moindre que d'avoir des pilonnes électriques et des fils partout comme à la sortie des centrales nucléaires ou à charbons.

Pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Viefvillers le 02 janvier 2020

A. LUROIS

V. Luroes